



*Direction Générale des Services
RS/LM/LL*

**CONSEIL MUNICIPAL
30 JANVIER 2017**

Procès-Verbal

Mondelange, le 10 février 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de Membres
du Conseil Municipal élus : 29

Membres présents :
Messieurs SADOCCO Rémy – DE SANCTIS Nicolas - PAGLIARIN Livio - TRIVELLATO Daniel – JUNG Antoine -
FRITZ Alain – HIDOUR Hamid - ZARNOWIEK Janusz – KNEPPERT Gérémy – GUERHARD Christian
Mesdames STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne – GROSJEAN Françoise - NICOLAS Astrid –
BEHEM Anne – TOFFOLINI Dominique – ROHMER Marie-Charlotte - NICOLAI Brigitte –

Conseillers en Fonction : 29

Membres absents excusés :
Mesdames DUBOIS Arlette – JOBIN Chantal - ISENBOECK Barbara – JESEL Claire - PELLENZ Sandrine
Messieurs GROSJEAN Michel – DE CIANCIO Nicolas - ELLES Robert – FRITZ Jérôme –
ROEHRIG Armand – KRAUTH Pierre-Jean

Conseillers présents : 18

Membres ayant donné procuration :
Madame DUBOIS Arlette à Madame FROHBERG Lucienne
Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain
Madame JESEL Claire à Monsieur PAGLIARIN Livio

Conseillers absents : 11

Secrétaire de séance :
Madame Dominique TOFFOLINI

Date de la convocation :
24 janvier 2017

Assistait à la séance :
Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Arrivée de Monsieur DE CIANCIO Nicolas à 18H09 avant le vote du point n° 3.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Messieurs LAMBERT Charles et HUGEL Marcel, anciens adjoints et conseillers municipaux décédés.

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- POUR : 21
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée en qualité de secrétaire de séance et, a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

TRAVAUX DU CONSEIL

Finances – Administration générale

Point n° 1. - RENOUELEMENT DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à 6 le nombre de membres élus du Conseil Municipal composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Une liste unique composée de six membres avait été élue à l'unanimité. En raison de la démission de Madame Christine BECK et compte-tenu du fait qu'il ne reste plus aucun candidat sur la liste élue, il doit être procédé à une nouvelle élection.

Il a été rappelé que cette élection s'effectue au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire a précisé que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et il a proposé au vote une liste unique intitulée liste n° 1 qui est composée de :

- Madame Claudine STOLL
- Madame Françoise GROSJEAN
- Madame Anne BEHEM
- Madame Marie-Charlotte ROHMER
- Madame Dominique TOFFOLINI
- Madame Brigitte NICOLAI

Le Conseil Municipal est passé au vote.

VOTE POUR LA LISTE N° 1 :

- **POUR : 21 VOIX**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Ont été désignés en qualité de membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Monsieur Rémy SADOCCO

Membres élus :

Claudine STOLL

Françoise GROSJEAN

Anne BEHEM

Marie-Charlotte ROHMER

Dominique TOFFOLINI

Brigitte NICOLAI

Point n° 2. - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 25 FEVRIER 2014 PORTANT SUR LA VENTE DU BIEN APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE, SIS AU 387, RUE DE METZ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Mondelange, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 9 voix Contre (Mesdames Maloni, Beck, Froberg, Lemoine et Messieurs Fellag, Trivellato, Fritz, Sadocco et Grosjean), a décidé d'autoriser la cession de l'immeuble sis 387 rue de Metz à M. Jean-Michel Weber et Mme Michèle Gillen, son épouse.

Considérant que :

- Cette délibération, ainsi qu'il en ressort de la jurisprudence (arrêt du Conseil d'Etat du 2 avril 2015, « Commune de Case-Pilote »), n'est pas, en tant que telle, créatrice de droits et peut donc être retirée à tout moment ;
- La Commune, en ce qu'elle est reconnue comme déficitaire en matière de logements conventionnés au regard des lois SRU et ALUR, entend conserver, mobiliser et valoriser ce bien communal à des fins prioritaires de production de logements conventionnés ; à cet égard, compte tenu de son implantation géographique et de ses caractéristiques, l'ensemble immobilier « *Le Milano* » répond parfaitement à ce besoin de logement social ;

Le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur le retrait de la délibération du 25 février 2014.

Suite à l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 19
- CONTRE : 2 (Monsieur Christian GUERHARD et Madame Brigitte NICOLAI)
- ABSTENTION : 0

Arrivée de Monsieur Nicolas DE CIANCIO à 18H09 avant le vote du point n° 3.

Intercommunalité

Point n° 3. - COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE – COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été rappelé au Conseil Municipal l'article 136 de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017.

Une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette mesure, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Une clause de revoyure est également prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la Communauté de Communes le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

La commune a été destinataire le 19 septembre dernier d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté des Rives de Moselle sur ce point qui a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 septembre dernier.

Or, la période durant laquelle le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette mesure se situe dans les trois mois précédant la date butoir (26 mars 2017) soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017, toute délibération prise en dehors de cette période s'avérant sans effet.

Par conséquent, le Conseil Municipal a été invité à bien vouloir reprendre cette délibération par laquelle il avait été décidé :

- De refuser le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017,
- De prendre acte de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Suite à l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 4. - ADHESION DES COMMUNES DE NEUFCHÉF(57) ET HANNONVILLE-SUZEMONT (54) AU SIVU DE LA FOURRIERE DU JOLIBOIS DE MOINEVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 9 décembre 2016, le comité syndical du SMIVU de la Fourrière du Jolibois de Moineville a accepté la demande d'adhésion de la commune de NEUFCHÉF (57) et de la commune de HANNONVILLE-SUZEMONT (54)

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer sur cette modification.

Suite à l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 5. - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N° 47/2016 et N°51/2016 à N° 56/2016 (un exemplaire de chaque décision est annexé à la présente convocation).

Lecture par Le Maire

N° 47/2016 : MARCHÉ DE TRAVAUX – GROSSES REPARATIONS A LA SALLE JEANNE D'ARC

Il a été décidé d'affermir avec les titulaires des marchés la tranche conditionnelle 2 des marchés 2015-24A, n° 2015-24B et 2015-24F.

N° de marché	LOTS	ENTREPRISES
2015-24A	Lot 1 : démolition, maçonnerie,	SARL 2 R BATIMENT

	carrelage, faïence	60, rue Haute 57280 FEVES
2015-24B	Lot 2 : menuiserie intérieure	MENUISERIE ROCK 24, rue du Cimetière 57300 MONDELANGE
2015-24F	Lot 6 : peinture, revêtement de sols, ravalement ITE	SARL MUROSOLS 6, rue de la cour 57530 LAQUENEXY

Montants et durée

Les montants des tranches conditionnelles sont précisés ci-dessous :

	TRANCHE CONDITIONNELLE 2 € TTC
LOT 1 - 2015-24A	5.280,00 € TTC
LOT 2 - 2015-24B	50.368,00 € TTC
LOT 6 - 2015-24F	113 448,64 € TTC

Les marchés seront actualisés par application de la formule indiquée au 5-2 du CCAP.

Les marchés commenceront à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des travaux et selon les durées suivantes

LOT	OBJET	DELAI D'EXECUTION
Ensemble des lots	Tranche conditionnelle 2	2 mois

Non compris période de préparation de 30 jours.

N° 51/2016 : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX – REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA NEF DE L'ÉGLISE SAINT-MAXIMIN

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec l'entreprise SARL MADDALON FRERES (ZA le Foulon – 54121 VANDIERES) afin de prendre en compte en plus-value la rémunération des travaux supplémentaires de réalisation d'un platelage technique dans les combles de l'Eglise

Montants et délais

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Montant du marché	84.667,10	16.933,42	101.600,52
Montant des travaux en plus-value	+ 2.043,35	+ 408,67	+ 2.452,02
Nouveau montant du marché	86.710,45	17.342,09	104.052,54

Soit une plus-value représentant 2,41 % du montant du marché.

Le délai d'exécution du marché est prolongé de 15 jours calendaires.

N° 52/2016 : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il a été décidé de déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) le droit de préemption urbain de la Ville sur les biens cadastrés section 12 numéro 148, d'une contenance totale de 701 m².

N° 53/2016 : ASSISTANCE JURIDIQUE

Il a été décidé de verser à Maître Laurent ZACHAYUS les notes de frais d'un montant de 2.520,- euros TTC pour le dossier de Madame Anne-Marie TORELLI et d'un montant de 2.520,- euros TTC pour le dossier de Madame Estelle DATOLA.

N° 54/2016 : MARCHÉ DE TRAVAUX – REHABILITATION DE LA CHAUFFERIE SALLE JEANNE D'ARC

Il a été décidé de passer un marché avec l'entreprise G2C METZ, 14D, rue du Fond des Prés 57680 CORNY-SUR-MOSELLE

Montants et durée

Les montants du marché sont précisés ci-dessous :

TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2	VARIANTE 1	TOTAL
45.620,00 € HT	9.480,00 € HT	7.600,00 € HT	396,00 € HT	63.096,00 € HT
54.744,00 € TTC	11.376,00 € TTC	9.120,00 € TTC	475,20 € TTC	75.715,20 € TTC

Le marché commencera à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des travaux et selon les durées suivantes :

OBJET	DELAJ D'EXECUTION
Tranche ferme	2 mois
Tranche optionnelle 1	1 mois
Tranche optionnelle 2	1 mois

Non compris période de préparation de 4 semaines.

Les tranches optionnelles 1 et 2 sont affermies.

N° 55/2016 : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX – REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA NEF DE L'EGLISE SAINT-MAXIMIN

Il a été décidé de passer un avenant n°2 avec l'entreprise SARL MADDALON FRERES (ZA le Foulon – 54121 VANDIERES) afin de prendre en compte en plus-value la rémunération des travaux supplémentaires suivants :

- Mise en sécurité
- Démontage en vue de réutilisation des éléments existants
- Démolition des éléments maçonnés non réutilisables
- Remise en état de l'arase de la maçonnerie
- Fourniture et taille à l'identique des pierres abimées
- Remontage de l'ensemble avec goujons et cerclage

Montants et délais

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	
Montant du marché	87.667,10	16.933,42	101.600,52	
Rappel avenant 1	+ 2.043,35	+ 408,67	+ 2.452,02	+ 2,41 %
Montant du marché après avenant n° 1	86.710,45	17.342,09	104.052,54	

Montant des travaux en plus-value présent avenant n° 2	+ 9.238,00	+ 1.847,60	+ 11.085,60	+ 10,91 %
Nouveau montant du marché après avenant n° 2	95.948,45	19.189,69	115.138,14	+ 13,32 %

Soit une plus-value pour l'avenant n°2 représentant 10,91 % du montant du marché de base et 13,32 % au total pour les avenants 1 & 2.

Le délai d'exécution du marché est prolongé de 1 mois calendaire hors intempéries.

N° 56/2016 : MARCHÉ DE TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2016/2017

Il a été décidé de passer un marché avec l'entreprise CITEOS (ZAC Unicom – 57973 BASSE-HAM).

Les montants du marché sont précisés ci-dessous :

	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE 1	OPTION 1	TRANCHE OPTIONNELLE 2
Montant € HT	74.350,25	120.333,82	2.654,10	20.516,16
Montant € TTC	89.220,30	144.400,58	3.184,92	24.619,39

Le marché commencera à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des travaux et selon les durées suivantes :

OBJET	DELAÏ D'EXECUTION
Tranche ferme + tranche optionnelles 1 et 2	Pour chaque tranche : 3 mois + 4 semaines de préparation

Les tranches optionnelles 1 et 2 pourront être affermées par décision du Maire ultérieurement, selon conditions précisées au marché.

AUTRES COMMUNICATIONS

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SMIVU DE LA FOURRIERE DU JOLIBOIS A MOINEVILLE

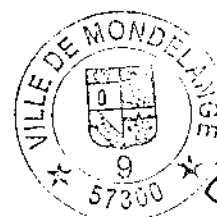
Le rapport retraçant l'activité du SMIVU DE LA FOURRIERE DU JOLIBOIS A MOINEVILLE au cours de l'année 2015 est à la disposition des Conseillers Municipaux au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2016

VOTE

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

La séance est levée à 18H24.



Rémy SADOCCO
Maire